



## FLASH INFOS

Octobre 2011

Bonjour à toutes et à tous,

Nouvelles exigences douanières, particularités de certains pays, nouveautés réglementaires, recommandations à l'export, procédures de dédouanement, d'enregistrement ou d'inspection des produits, conseil en formalités internationales, documentation, évènements...

Notre Flash infos a pour objectif *de vous informer, de répondre à vos demandes, à vos attentes.*

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et des thèmes que vous souhaitez voir aborder !

### SOMMAIRE

#### Formalités internationales

- Mise en place de l'accord Union européenne/ Corée du Sud
- Nomenclature douanière : Nouveau système harmonisé au 01 Janvier 2012
- Questions/Réponses

#### Règlementation internationale - Actualités

- Actualités réglementaires par pays ( source : <http://www.ubifrance.fr> / CCI de Paris : <http://www.lexportateur.com>)

#### Actions filière vin – dernier trimestre 2011

- Réunions d'information
- Formations
- Permanences des Douanes spécifiques au vin

#### Evènements

- Permanences des Douanes – site de Dijon
- EXPORTISSIMO le Jeudi 24 Novembre 2011
- ENTREPRISSIMO les 24 et 25 Novembre 2011

#### Service Règlementations et Formalités internationales

- Site de Dijon et de Beaune : fermeture du service le 31 Octobre 2011

## FORMALITES INTERNATIONALES

### Accord Union européenne/ Corée du Sud : mise en place et questions

#### Modalités d'extension du statut d'exportateur agréé à l'accord UE/ Corée du Sud :

La demande d'extension peut être adressée par courrier, fax ou mail au bureau de Douanes gérant déjà le statut d'Exportateur agréé.

Un avenant à la déclaration préalable d'origine et à l'autorisation d'exportateur agréé sera établi lors d'UN RDV de suivi entre l'exportateur et son bureau de douane.

#### Présentation à posteriori de la déclaration d'origine :

Lors de l'importation dans l'Union européenne, la déclaration d'origine qui n'a pas été présentée au moment du dédouanement, peut être présentée dans un délai de 2 ans.

A l'importation en Corée du Sud, le délai pour présenter la déclaration d'origine est de 1 an.

#### Opération triangulaire :

Lorsque les marchandises sont exportées à partir de l'Union européenne vers la Corée mais que la facture est émise depuis un pays tiers, la déclaration d'origine préférentielle peut être effectuée par l'exportateur UE sur un bon de commande ou tout autre document commercial. En effet, en matière douanière, seul le flux physique compte.

### Nomenclature douanière : Nouveau système harmonisé au 01 Janvier 2012

Suite à la cinquième recommandation du Conseil de coopération douanière adoptée en 2009, la nouvelle nomenclature intègre des amendements majeurs ( SH 2012).

Le système harmonisé est une nomenclature internationale élaborée par l'Organisation mondiale des Douanes ( OMD) qui désigne et codifie les marchandises.

Utilisé par plus de 190 pays, reposant sur des règles précises, il contribue à l'harmonisation des régimes douaniers, des procédures commerciales et douanières.

Il comprend environ 5000 groupes de marchandises, identifiées par un code à 6 chiffres.

Il est utilisé en France, à l'importation et à l'exportation, pour déterminer :

- Les taux de droits de douane,
- Les mesures de politique commerciale ( suspensions tarifaires, droits antidumpings, contingents)
- Les normes de sécurité, les formalités sanitaires, phytosanitaires ou autres
- Les mesures de prohibition ou d'embargo, la politique agricole commune ( PAC)
- La fiscalité intérieure
- L'élaboration de statistiques du commerce extérieur

La nouvelle version, SH 2012, comprend 220 séries d'amendements :

- 98 concernent le secteur agricole,
- 27 le secteur chimique
- 9 le secteur du papier
- 14 le secteur du textile
- 5 le secteur des métaux de base
- 30 le secteur des machines
- Et 37 pour les autres secteurs.

Des impératifs en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, en matière sociale ont été pris en compte.

De nouvelles sous positions ont été incluses, correspondant à des produits chimiques spécifiques ( Convention de Rotterdam) et à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ( Protocole de Montréal).

Certaines sous-positions ont été supprimées en raison du faible volume d'échange des marchandises. D'autres ont été créées lorsque les volumes ont augmenté.

## QUESTIONS - REPONSES

---

### Peut-on établir 2 certificats d'origine semblables ?

Le principe est l'unicité du certificat d'origine.

Il ne peut exister 2 certificats pour la même expédition. De ce fait, et afin de distinguer 2 certificats d'origine qui pourraient être semblables ( même destinataire, même marchandise), il est nécessaire de préciser soit le numéro de facture ( distinct) soit tout autre mention distinguant les 2 expéditions.

## REGLEMENTATION INTERNATIONALE - ACTUALITES

**Sources :** <http://www.lexportateur.com> - <http://www.ubifrance.fr>

---

Notre service vous informe sur les documents nécessaires à l'export, au transport, à l'assurance, à l'étiquetage, en fonction des pays destinataires de votre exportation.

Dernières modifications intervenues :

### **AFRIQUE DU SUD – Dispositifs médicaux**

---

Un projet de loi entre en vigueur au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 pour 8 catégories de produits + classification en produits à bas, moyen ou haut risque.

Une liste des produits soumis à enregistrement définie par décret avec frais d'enregistrement sera établie ( certains produits seront soumis à simple contrôle).

Les dispositifs sur mesure ne sont pas soumis à enregistrement mais à surveillance post mise sur le marché.

Pour les dispositifs médicaux déjà sur le marché au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, la notification est obligatoire.

### **ALGERIE – Suppression du CREDOC pour les producteurs importateurs**

---

Le gouvernement, l'UGTA et le Patronat ont décidé de remplacer le Crédit documentaire par la remise documentaire pour les importateurs producteurs de biens et services. En cas d'urgence, ces mêmes entreprises pourront recourir au paiement libre dans la limite maximale de 4 millions de DA au lieu de 2 millions de DA ( précédemment).

Le procédé de remise documentaire permet que le paiement ne soit exigé par la banque qu'à l'arrivée de la marchandise contrairement au crédit documentaire qui suppose que l'importateur paie et attend la marchandise ( parfois 2 à 3 mois).

Les importations destinées à la revente en l'état restent elles soumises au crédit documentaire.

A noter que sont exclues de l'obligation du crédit documentaire les importations de services.

Selon le correspondant local d'Ubifrance, dès lors qu'il ne s'agit pas de produits destinés à la revente en l'état, le recours à la remise documentaire ( en lieu et place du CREDOC) est possible sans qu'il soit nécessaire d'invoquer une situation d'urgence.

S'agissant des « produits stratégiques d'urgence », le Ministère des Finances algérien a été saisi par l'ABEF ( l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers en Algérie) pour expliciter ce concept et les critères d'identification de ces produits. A ce jour, l'ABEF est toujours en attente d'une réponse.

### **ALGERIE – Rappel – certificat de conformité**

---

La Banque d'Algérie ne demande plus le certificat de conformité établi par un organisme d'inspection.

Le certificat de conformité est néanmoins demandé par la répression des fraudes qui n'exige pas qu'il soit établi par un organisme d'inspection et accepte ceux établis par le fabricant.

Source : <http://www.lexportateur.com>

### **BIELORUSSIE – Timbres d'accises**

---

Le prix du timbre d'accise pour les boissons d'alcool à 170 roubles biélorusses au lieu de 100. Une augmentation de 70% applicable depuis le 03 Juillet 2011.

Source : Journal officiel russe.

### **BIELORUSSIE – Valeur douanière**

---

La liste des produits soumis au contrôle de la valeur douanière lors du dédouanement en Biélorussie est en vigueur depuis le 04 Juillet 2011.

### **BRESIL – Appareils électroménagers**

---

Un système de certification obligatoire pour tous les appareils électroménagers a été mis en place au 01 Juillet 2011. Désormais ces appareils sont soumis au système de licence d'importation non automatique ( LI) qui doit être obtenue avant embarquement des marchandises.

En outre, au moment du dédouanement, un certificat de conformité est requis ( émis par un organisme accrédité).

### **COLOMBIE – Baisse droits de douane**

---

Le gouvernement a décidé de la baisse des droits de douane sur les matières premières et les biens d'équipements non produits en Colombie. Entrée en vigueur le 12 Août 2011 pour 1 an.

### **COTE D'IVOIRE – Embargo**

---

La Côte d'Ivoire continue de faire l'objet d'un embargo sur les armes jusqu'en Avril 2012 avec un léger assouplissement. Sont également maintenus :

- L'interdiction d'importer des diamants bruts dans l'Union européenne
- L'interdiction de visa et le gel des fonds de personnes physiques et morales. Ces sanctions sont néanmoins en cours d'allègement.

Avant toute exportation, il est recommandé de contacter la Direction Générale du Trésor. Ce service peut confirmer que l'interlocuteur en Côte d'Ivoire n'est pas soumis au gel de ses biens ou lever ce gel pour certaines opérations. Les demandes sont à adresser à : [sanctions-gel-avoirs@dgtrésor.gouv.fr](mailto:sanctions-gel-avoirs@dgtrésor.gouv.fr)

Le site de la Direction Générale du Trésor reprend les textes européens dans la section « Sanctions financières internationales ».

### **EMIRATS – Déroulement**

---

Une note des Douanes indique que le port de Jebel Ali traite les importations et exportations de biens de consommation depuis le 30 Juin dernier.

Source : Douanes Emirats.

### **HONG KONG – Entrée en vigueur de la « Food Safety Ordinance »**

---

L'ordonnance sur la sécurité des aliments entre en vigueur le 01 Août 2011 et prévoit notamment l'enregistrement obligatoire de tous les importateurs de produits alimentaires. Une période de transition de 6 mois sera accordée jusqu'au 31.01.2012.  
Source : Centre for Food Safety Hong Kong.

### **INDE – SECURITE ALIMENTAIRE**

---

Les « Food Safety and Standards Rules, 2011 » sont entrés en vigueur le 05 Août 2011 et précisent l'organisation et les procédures mises en place en matière de prélèvements d'échantillons pour les analyses de produits alimentaires.  
Source : Food Safety and Standards Authority of India.

### **INDE – Paiement des droits de douane par voie électronique**

---

Une circulaire des douanes indiennes rend obligatoire le paiement des droits de douanes par voie électronique pour les transactions dont le montant est supérieur ou égal à 100 000 roupies. Cette procédure est également applicable pour des opérations réalisées par des clients accrédités dans le cadre de programme d'accréditation douanière quel que soit le montant.  
Source : Central Board of Excise and Customs.

### **JAPON – Inspections sur les produits alimentaires**

---

Le Japon renforce les inspections sur les importations de fromages et de cassis en provenance de France. Ces inspections portent principalement sur la composition des produits et les normes microbiologiques et pesticides.  
Source : Ministry of Health, Labour and Welfare.

### **JAPON – Liste des additifs alimentaires autorisés**

---

La liste des additifs autorisés dans les produits alimentaires a été mise à jour.  
Source : Ministry of Health, Labour and Welfare.

### **MERCOSUR – Limites maximales de contaminants inorganiques dans les aliments**

---

Un nouveau règlement technique a été adopté par le MERCOSUR ( Groupe du marché commun de l'Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay) concernant les limites maximales de contaminants inorganiques dans les aliments ( arsenic, plomb, cadmium, mercure et étain). Ce texte entrera en vigueur dès la transposition dans chacune des législations des Etats membres du MERCOSUR.

### **MERCOSUR – Produits cosmétiques**

---

Deux nouveaux règlements techniques ont été adoptés, le premier listant les conservateurs autorisés, le second les protections solaires. Ces règlements entreront en vigueur dès leur transposition dans chacune des législations des Etats membres ( Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay).  
Source : Puntofocal – Argentine.

### **MEXIQUE – Produits cosmétiques**

---

Selon les nouvelles dispositions de la loi Générale de Santé, le concept de « cosmétiques » remplace celui de « produits de beauté et de parfumerie ». La définition du terme « cosmétiques » correspond à celle de la Directive européenne.  
Avant de faire la publicité de ces produits, les responsables de cette publicité ont désormais l'obligation de présenter un avis à la COFEPRIS, lequel indiquera le nom du fabricant du fabricant, le nom de l'importateur, du distributeur et la marque.

## **NOUVELLE ZELANDE – Création d'une nouvelle autorité environnementale**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet, l'Environmental Protection Authority ( EPA) est en charge de la réglementation des substances et déchets toxiques, des substances appauvrissant la couche d'ozone, ainsi que de leur importations.

Source : Douanes néozélandaises.

## **RUSSIE – Bureaux de passage**

---

La résolution N° 557 du gouvernement fixe depuis le 07 Juillet 2011 la liste des bureaux de passage sur la frontière russe dédiés aux produits d'origine animale.

Source : bulletin des douanes russe.

## **RUSSIE – Changement de statut de la bière**

---

La bière et les boissons à base de bière sont désormais définies comme boissons alcoolisées et non plus comme « denrées alimentaires » et seront dorénavant soumises au même régime de contrôle de production et de circulation que les autres produits d'alcool.

Source : Journal officiel russe.

## **RUSSIE – Norme relative au lait enrichi**

---

Une norme russe Gost 53952-2010 fixera dès le 01 Janvier 2012 les critères physico-chimiques applicables au lait enrichi commercialisé en Russie et définira également les mentions d'étiquetage, les règles d'emballage, les méthodes d'analyse et de contrôle de qualité.

Source : Agence fédérale de normalisation et de métrologie russe.

## **RUSSIE – Restriction à l'importation**

---

Le gouvernement russe a fixé les quotas d'importation de viande bovine, viande de porc et de volaille pour 2012.

Source : Journal officiel russe.

## **RUSSIE – Autorisation d'importation**

---

Le 09/08/2011, l'embargo imposé par la Russie sur les légumes frais en provenance de l'Union européenne a été levé ( l'interdiction venait des services sanitaires russes du fait de l'épidémie causée par la bactérie E.Coli en Allemagne).

Source : Agence fédérale russe de protection du consommateur.

## **RUSSIE – Critères microbiologiques**

---

La norme russe relative aux critères microbiologiques applicables aux produits alimentaires en Russie concernant certaines viandes et produits d'origine animale vient d'être modifiée.

Source : Journal officiel russe.

## **RUSSIE – Frais de dédouanement**

---

Les frais de dédouanement en Russie sont portés à 30 000 RUR ( 759,97 €) pour une marchandise d'une valeur douanière excédant 1000 roubles. Le précédent montant était de 5500 RUR pour un montant supérieur à 1200 RUR ( 126€).

Source : Journal officiel russe.

## **SYRIE – Mesures restrictives**

---

L'Union européenne a pris des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie en Mai 2011 qui comprennent un embargo sur les armes, les biens à double usage, sur les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne ainsi qu'un gel des avoirs et une interdiction de voyage à l'encontre des personnes nommées.

De nouvelles mesures restrictives ont été prises :

- Un allongement de la liste des ressortissants soumis à un gel des avoirs et son extension à des entités économiques
- Un embargo sur le pétrole syrien
- Un embargo sur les nouveaux investissements européens dans le secteur pétrolier
- Et une interdiction de livrer à la banque centrale des billets imprimés dans les pays de l'Union européenne.

Avant toute exportation, il est recommandé de contacter la Direction Générale du Trésor.

## **TURQUIE – Produits électroniques**

---

Le contrôle lors d'importation de produits électroniques ( nomenclature douanière SH 8528 72) a été renforcé par la Ministère de l'Economie turc par la présentation lors du dédouanement d'un certificat d'inspection présenté par l'importateur.

Source : Journal officiel turc.

## **TURQUIE – Certificat de contrôle**

---

Le Ministère de la Santé turc a modifié la liste des produits soumis à l'obtention obligatoire du certificat de contrôle pour les produits appartenant aux chapitres 19, 25 et 99 de la nomenclature.

## **TURQUIE – Déchets d'emballage**

---

Une loi turque relative aux déchets d'emballage vient d'entrer en application le 24 Août 2011. Cette réglementation est disponible uniquement en turc.

Source : Journal officiel turc.

## **TURKMENISTAN – Contrôle de conformité**

---

Un contrôle de conformité est désormais exigé pour plusieurs types de produits. Renseignements précis sur « Market access » rubrique import formalities.

## **URUGUAY – Contact avec les aliments**

---

Le règlement MERCOSUR relatif aux emballages, ustensiles et éléments métalliques destinés à entrer en contact avec les aliments a été transposé dans la législation interne de l'Uruguay.

Source : Journal officiel de l'Uruguay.

## **VIETNAM – Certificats d'origines préférentielles**

---

Une procédure pour l'émission de certificats d'origine préférentielle requis dans le cadre des accords conclus par le Vietnam a été établie par le Ministère de l'Industrie et du Commerce vietnamiem.

Source : Gazette officielle.

Pour toute information complémentaire relative à ces réglementations, nous pouvons effectuer pour vous une demande précise de renseignement réglementaire auprès d'UBIFRANCE. N'hésitez pas à contacter Isabelle MAINIERI – [isabelle.mainieri@cci21.fr](mailto:isabelle.mainieri@cci21.fr).

## **ACTIONS FILIERE VIN – DERNIER TRIMESTRE 2011**

**Contact :**  
**Soumia MOJTAHID**  
soumia.mojtahid@cci21.fr  
Tél. 03 80 26 39 74

### **REUNIONS D'INFORMATION**

#### **Comment faciliter la gestion administrative de vos documents douaniers ?**

Réunion d'information animée par Joël CORNU de la Direction régionale des douanes afin de présenter les différents services en ligne qui sont mis à disposition des Maisons de Vins sur le portail Prodouane. Cette réunion aura pour but de montrer aux Domaines comment faciliter la gestion administrative de leurs documents douaniers.

**Date : Lundi 14 novembre 2011 de 13h30 à 16h30**

**Intervenants :**

- Joël CORNU : Direction Régionale des Douanes de Bourgogne
  - Armelle CHARTREZ-GAUTHERON : Direction Régionale des Douanes de Bourgogne
- Cette manifestation est organisée en partenariat avec la Direction Régionale de Bourgogne.

#### **Comment lutter contre la contrefaçon dans le monde du vin ?**

Réunion d'information animée par la société ATT ainsi qu'une personne de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) rattachée à tout ce qui est relatif à l'Intelligence Economique et conseil auprès des Entreprises Nationales. Elle a pour objectif de montrer quelles sont les différentes solutions pour lutter contre la contrefaçon des vins.

**Date : novembre 2011 de 14h30 à 17h30**

**Intervenants :**

- Intervenante de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) rattachée à tout ce qui est relatif à l'Intelligence Economique et conseil auprès des Entreprises Nationales.
- Alain FOUCOU de la société ATT (Advanced Track on Trace)

## FORMATIONS

### La réglementation et les obligations déclaratives en matière de contributions indirectes

Dates :

- Module 1 : mardi 15 novembre 2011 de 14h00 à 17h30
- Module 2 : jeudi 17 novembre 2011 de 14h00 à 17h30
- Module 3 : mardi 22 novembre 2011 de 14h00 à 17h30

Formateurs :

- Joël CORNU de la Direction régionale des douanes de Dijon

### Les documents à l'export spécifiques aux vins et spiritueux

Objectif de l'opération : Une approche précise et opérationnelle sera proposée tout au long de cette formation sur les différentes modalités administratives et réglementaires de l'exportation de vins et spiritueux avec de nombreux exemples concrets.

Date : Lundi 5 décembre et Mardi 6 décembre (matin) 2011 de 8h30 à 17h30 / 8h30 – 12h

Formateurs :

- Eugénie TOBA : CCI Formation Côte-d'Or

### Utiliser l'interface GAMMA de manière Autonome

Objectif de l'opération : Depuis le 1er janvier 2011, le système EMCS GAMMA est obligatoire pour tous les opérateurs effectuant des échanges intra ou extracommunautaires de produits en suspension de droits d'accises. L'objectif de cette formation est donc de préparer les Domaines de Vin à utiliser l'interface GAMMA de manière autonome, afin qu'ils puissent saisir et envoyer leur DAE en ligne.

Date : Vendredi 25 novembre 2011 de 8h30 à 17h30

Formateurs :

- Soumia MOJTAHID : CCI Côte d'Or
- Franck BOUTON : CCI Formation Côte-d'Or

## PERMANENCES DES DOUANES SPECIFIQUES AU VIN : *nouveau*

Objectif de l'opération : Opération menée en partenariat avec la Direction Régionale des Douanes de Dijon (DRDDI) dont l'objectif est de répondre aux questions des entreprises concernant les déclarations douanières.

Organisation de 2 journées par mois avec rendez-vous individuels entre les entreprises et les douanes sur le site de Beaune (*entretiens d'1h30 par entreprise*). Ces rendez-vous seront animés par Joël CORNU (expert vin à la DRDDI) et Armelle CHARTREZ (DRDDI).

Date : **Mardi 25 octobre, mardi 29 novembre et mardi 6 décembre.**

D'autres dates seront à définir pour l'année 2012.

### **EVENEMENTS – Réservez vos dates !**

#### **PERMANENCE DES DOUANES à la CCI21**

Vous pouvez vous inscrire auprès de notre service Formalités internationales pour obtenir un RDV lors de la prochaine permanence de la Cellule Conseil aux entreprises du Pôle Action économique des Douanes qui aura lieu le

**le Mardi 13 Décembre 2011  
et Jeudi 12 Janvier 2012**

**à la CCI21 – site de Dijon**

En contactant :

Emmanuelle GENTILHOMME (03.80.65.92.71) –  
[emmanuelle.gentilhomme@cci21.fr](mailto:emmanuelle.gentilhomme@cci21.fr)

**A noter que si vos questions sont relatives à la filière du vin, nous vous recommandons de vous inscrire à la Permanence spécifique au vin sur le site de Beaune ( cf ci-dessus).**

## **EXPORTISSIMO le Jeudi 24 Novembre 2011**

**EXPORTISSIMO** vous donne RDV le **24 Novembre** pour la **3<sup>ème</sup> édition** de cette **journée de l'international**.

Venez rencontrer nos **experts pays et sectoriels** et participer aux différentes **Tables Rondes et Ateliers Export** programmés tout au long de cette journée.

### **AU PROGRAMME :**

- **15 experts pays et sectoriels** pour des **RDV individuels en face à face** (Brésil, Maghreb, Pays nordiques, Allemagne, moyens de paiements, Dév. Export,...)
- **4 ateliers** : Moyens de paiements, recrutement export, Réponse aux appels d'offres internationaux, jouer collectif à l'export, ..
- **2 tables rondes** : La communication à l'international, les risques pays, ...

Que vous soyez **débutants ou confirmés** à l'international, **EXPORTISSIMO est une solution pour vous lancer ou vous développer à l'export**.  
**Toutes les réponses à vos questions sont sur EXPORTISSIMO.**

Votre contact : Yves LOUAISIL – 03.80.65.92.70 – [yves.louaisil@cci21.fr](mailto:yves.louaisil@cci21.fr)

## **ENTREPRISSIMO – L'ÉVÈNEMENT DE 2011**

**les 24 et 25 Novembre 2011**  
**Parc des Expositions - DIJON**

Toutes les informations sur [www.entreprissimo.fr](http://www.entreprissimo.fr)

**Service Règlements et Formalités internationales – Date de fermeture**

Pour information, le **lundi 31 Octobre 2011**, la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or**, sites de **Beaune et Dijon**, sera fermée.